

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA
RÉGION EST DE TOULON**



**Rapport relatif au prix et à la qualité du
service public d'eau potable
pour l'exercice 2020
présenté conformément à l'article
L 2224-5 du Code Général
des collectivités territoriales**



Mairie - Place du 11 novembre 83250 LA LONDE LES MAURES

Tél. : 04.94.05.24.47 mail : accueil@siaeau.com

sommaire

I- LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC	
1- Historique du syndicat	3
2- Le territoire	3
3- Estimation de la population desservie	4
4- Conditions d'exploitation du service : le contrat, le rôle de chacun	5
5- Ressources du syndicat	6
6- Les volumes prélevés et vendus	7
7- Les conventions des achats d'eau – Société du Canal de Provence – Ville de Toulon	8
8- Gestion coordonnée de la ressource : suivi du protocole	10
9- Les infrastructures du syndicat	10
10- Vente en gros aux collectivités et les débits souscrits	12
11- Le prix du m ³ aux collectivités	14
12- Schéma et Longueur du réseau : stratégie de mobilisation de l'eau	15
13- Le patrimoine du syndicat	17
II – TARIFICATION ET RECETTES	17
1- Facturation aux communes	17
2- Surtaxe syndicale	17
3- Prix de l'eau	17
III- INDICATEURS DE PERFORMANCES	
1- Les aspects quantitatifs	18
2- La défense incendie	19
3- La qualité de l'eau	20
4- Protection des ressources en eau	21
5- Les performances du réseau	21
6- Les performances des usines	22
7- Connaissance de la gestion patrimoniale du réseau	22
IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
1- Le compte administratif 2020	22
2- Les engagements du syndicat	22
3- État de la dette	26
4- Schéma directeur et programme de travaux	27
V- TABLEAU RÉCAPITULATIF	28

I - LES CARACTÉRISTIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU

1-HISTORIQUE DU SIAE DE TOULON

Quelques dates importantes arquant le Syndicat :

- 1947 : Constitution du Syndicat
- 1954 : Construction de l'usine de production de Carnoules
- 1968 : Construction de l'usine de production du Trapan
- 1980 : Début d'un contrat d'affermage conclu avec la CEO pour une durée de 18 ans.
- 1991 : Construction de l'usine de production des Maurettes
- 2005 : Fin de l'adhésion de la Seyne au Syndicat
- 2007 : Fin de l'approvisionnement deux aires autoroutières gérées par Escota.
- 2008 : Fin du contrat (30/06), et début du nouveau contrat d'affermage avec la CEO pour une durée de 18 ans. Mise en service de l'extension des Maurettes à HYÈRES.
- 2010 : Mise en service de la canalisation d'adduction du secteur Ouest et mise en service des travaux concessifs prévus au contrat.
- 2012 : Installation de deux surpresseurs VIET – HYÈRES et PIEGROS PIERREFEU
- 2013 : Restructuration de l'usine de CARNOULES.
- 2013 : Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU – Cave coopérative – Pont réal Martin (travaux finis en 2014).
- 2013 : Installation de deux destructeurs d'ozone- Usines de Carnoules et du Trapan .
- 2015 : Renouvellement de deux canalisations sur la commune de LA LONDE
Renouvellement de la canalisation DN350 sur 1600 ml située sur la commune de La Londe
Renouvellement de la canalisation DN200 sur 820 ml réservoir des bormettes – La Londe
Installation de deux réducteurs de pression antenne de Cabasson
- 2015 : Installation de groupes électrogènes
- 2016 : Installation de deux déshumidificateurs Usine du Trapan – Travaux usine de CARNOULES
- 2017 : Renouvellement d'une conduite sur la commune de PIERREFEU réservoir Saint Michel
- 2018 : Adhésion de la commune de CARNOULES – Installation d'un surpresseur et d'une conduite sur CARNOULES
Réhabilitation d'une conduite sur la commune de Collobrières
- 2019 : Installation de deux groupes électrogènes à l'usine du Trapan à BORMES LES MIMOSAS.
- 2020 : Réhabilitation des réservoirs de CARNOULES et de L'ANGUILLON à BORMES
Renouvellement de la conduite de CABASSON à BORMES - Sécurisation du partiteur (Mise en place de clôtures) de BORMES LES MIMOSAS.

2- LE TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Région Est de Toulon regroupe **3 EPCI** : **MÉTROPOLE « TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE »** (LA CRAU CARQUEIRANNE HYÈRES) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »** (LA LONDE. BORMES, LE LAVANDOU, PIERREFEU, COLLOBRIÈRES) **COEUR DE VAR** (CARNOULES) soit 9 communes au total pour lesquelles, il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction). Chacune des communes a gardé la compétence "distribution".



3- ESTIMATION DE LA

POPULATION DESSERVIE – 9 ABONNÉS

Communes	Recensement Population au 1 er janvier 2020 Chiffre INSEE
PIERREFEU	6149
COLLOBRIERES	1997
LA CRAU	18706
CARQUEIRANNE	9868
HYÈRES	56571
LA LONDE	10301
BORMES	8218
LE LAVANDOU	6047
CARNOULES	3482
TOTAL	121339

4- CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE – LE CONTRAT, LE RÔLE DE CHACUN

Le syndicat investit, le fermier assure l'exploitation et la distribution aux communes, le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Le délégataire est chargé de gérer les relations avec les usagers.

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation du service • Trois opérations de travaux neufs 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux neufs • Travaux patrimoniaux de renouvellement

Depuis le 1^{er} juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (jusqu'au 30 juin 2026), le syndicat a délégué l'**exploitation du service** à son **fermier VEOLIA** qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le **syndicat** assure les **travaux patrimoniaux**:

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

LE CONTRAT ET LES AVENANTS

DÉLÉGATION SERVICES PUBLICS	DATE D'EFFET	DATE DE FIN	COMMENTAIRES
CONTRAT CEO	01/07/2008	30/06/2026	Durée de 18 ans (justifiée par des travaux concessifs).
AVENANT N°1	23/03/2010		Intégration nouveaux ouvrages, modification du programme de renouvellement, - investissements concessifs
AVENANT N°2	19/01/2015		Modification de la définition du coefficient de révision applicable en ce qui concerne le programme prévisionnel de travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel prévu à l'article 19.2.2.2 du contrat afin de suivre les engagements du Déléguataire en terme d'exécution de ce programme ; Précision sur des clauses de reversement par le Déléguataire à la collectivité de

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SCP	Achat d'eau brute à la SCP
achat	TOULON	Achat d'eau brute Toulon Production
vente	BORMES LES MIMOSAS	Vente d'eau à Bormes les Mimosas
vente	CARQUEIRANNE	Vente d'eau Carqueiranne
vente	COLLOBRIERES	Vente d'eau à Collobrières
vente	HYERES	Vente d'eau Hyères
vente	LA CRAU	Vente d'eau à la Crau
vente	LA LONDE LES MAURES	Vente d'eau La Londe les Maures
vente	LE LAVANDOU	Vente d'eau au Lavandou
vente	PIERREFEU DU VAR	Vente d'eau à Pierrefeu

L'exploitation de l'ensemble du patrimoine du Syndicat ayant été déléguée, le S.I.A.E. ne dispose d'aucun moyen adapté pour assurer une gestion technique des ouvrages.

En l'état actuel, le fermier assure totalement, dans le cadre de son contrat d'affermage, la gestion technique du réseau, des usines de production et des stations de pompage. Au plan technique, ce contrat prévoit que :

- le délégataire exploite le service à ses risques et périls,
- assure le renouvellement des équipements électromécaniques et des appareillages hydrauliques,
- apporte des prestations supplémentaires notamment : dans la sécurisation de la ressource en eau en diminuant les prélèvements sur la retenue de Carcès et en augmentant les achats d'eau à la SCP.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION :

Répartition de la production actuelle : 10 % pour l'usine de Carnoules, 30 % pour l'usine du Trapan et 60% pour l'usine des Maurettes.

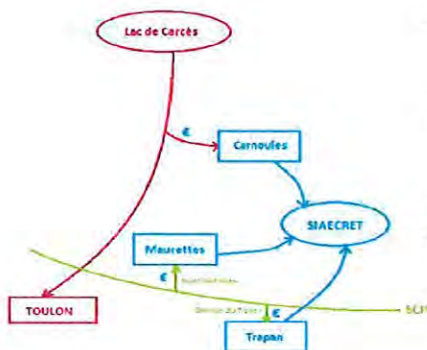
la production comprend :

- la vente en gros aux collectivités.
- l'eau perdue au niveau des fuites dans les réseaux d'adduction
- l'eau non comptabilisée (poteaux incendie, piquages clandestins...).

5- RESSOURCES EN EAU

Il dispose de 3 sources d'alimentation en eau potable :

- Le Lac de Carcès géré par la Ville de Toulon, alimentant l'usine de Carnoules à 300 l/s.
- Les eaux de la retenue du Trapan appartenant à la Société du Canal de Provence et alimentant l'usine du Trapan.
- La ressource du Verdon appartenant à la Société du Canal de Provence et alimentant l'usine des Maurettes.



	Achat d'eau brute à la Ville de TOULON	Achat d'eau brute à la SCP		TOTAL
- Origine de l'eau	Retenue de Carcès	Retenue du Trapan	Verdon	
- Point de prélèvement	Usine de Carnoules	Usine du Trapan	Usine des Maurettes	
- Nature de la ressource	Eau de surface	Eau de surface	Eau de surface	
Volumes prélevés (m³)	2 968 017 m³	426 976 m³	4 075 396 m³	7 470 389 m³

6-VOLUMES PRÉLEVÉS ET VENDUS AUX COLLECTIVITÉS

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 388 552	7 549 171	7 124 472	7 390 416	7 470 389	1,1 %
Volume prélevé par ressource (m3)						
Usine de Carnoules	1 887 592	2 625 114	3 464 725	2 846 358	2 968 017	4,3 %
Usine des Maurettes	4 795 663	4 125 487	3 254 376	4 108 554	4 075 396	-0,8 %
Usine du Trapan	705 297	798 570	405 371	435 504	426 976	-0,8 %
Volume prélevé par nature (m3)						
Eau de surface	7 388 522	7 549 171	7 124 472	7 390 416	7 470 389	1,1 %

HISTORIQUE DES VOLUMES PRÉLEVÉS

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 388 552	7 549 171	7 124 472	7 390 416	7 470 389	1,1%
Volume eau brute acheté	7 388 552	7 549 171	7 127 318	7 390 416	7 470 389	1,1%
Besoin des usines	327 871	403 908	580 477	307 155	396 799	29,2%
Volume produit (m3)	7 060 681	7 145 263	6 543 995	7 083 261	7 073 590	-0,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 758 672	6 999 803	6 360 446	6 696 949	6 752 891	0,8%
Pertes en distribution (m3)	302 009	145 460	183 549	386 312	320 699	-17,0%

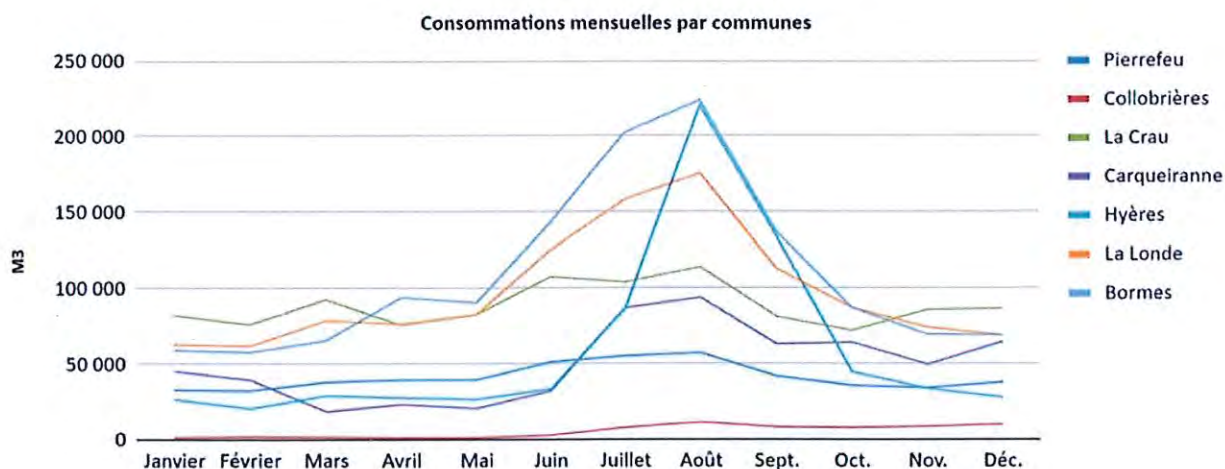
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	6 758 672	6 999 803	6 360 446	6 696 949	6 752 891	0,8%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 758 672	6 999 803	6 360 446	6 696 949	6 752 891	0,8%

VOLUMES VENDUS

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	6 758 672	6 999 803	6 360 446	6 696 949	6 752 891	0,8%
BORMES LES MIMOSAS	1 274 328	1 477 932	1 226 482	1 209 306	1 299 069	7,4%
CARQUEIRANNE	769 253	795 519	617 723	549 886	600 803	9,3%
COLLOBRIERES	64 259	97 080	89 947	65 767	63 925	-2,8%
HYERES	651 267	566 448	529 954	728 317	710 717	-2,4%
LA CRAU	1 025 088	1 034 560	1 025 214	1 056 036	1 059 377	0,3%
LA LONDE LES MAURES	1 105 018	1 133 995	1 078 052	1 165 388	1 163 505	-0,2%
LE LAVANDOU	1 415 462	1 422 975	1 346 084	1 429 362	1 361 063	-4,8%
PIERREFEU DU VAR	453 997	471 295	446 990	492 887	494 432	0,3%
CARNOULES	-	-	-	0	0	0,0%

Volumes mensuels facturés par commune

	Pierrefeu	Collobrières	La Crau	Carqueiranne	Hyères	La Londe	Bormes	Le Lavandou	TOTAL
Janvier	33 932	1 442	84 767	46 750	27 367	64 672	61 021	62 331	382 282
Février	32 301	1 892	76 020	39 355	20 431	61 730	57 761	55 581	345 071
Mars	37 927	1 633	92 617	18 563	29 087	78 644	75 430	81 037	414 938
Avril	39 455	1 251	75 618	23 294	27 561	76 228	83 884	81 460	408 751
Mai	39 328	1 248	82 557	20 649	26 588	82 467	90 406	90 358	433 601
Juin	51 167	2 822	107 449	32 082	33 349	125 005	143 158	144 767	639 799
Juillet	55 088	7 861	103 886	86 959	86 619	158 400	202 815	216 523	918 151
Août	57 181	11 369	113 856	93 731	220 594	175 719	224 084	241 531	1 138 065
Sept.	41 701	8 208	81 116	63 039	134 072	112 868	137 245	142 137	720 386
Oct.	35 574	7 863	72 062	64 189	44 599	87 157	86 898	95 388	493 730
Nov.	34 186	8 680	85 772	49 673	33 647	74 040	69 557	74 117	429 672
Déc.	36 592	9 656	83 657	62 519	26 803	66 575	66 810	75 833	428 445
TOTAL	494 432	63 925	1 059 377	600 803	710 717	1 163 505	1 299 069	1 361 063	6 752 891



7- LES CONVENTIONS POUR LES ACHATS D'EAU

CONVENTION AUPRÈS DE LA VILLE DE TOULON :

Le SIAE a souscrit une convention de livraison d'eau en gros, auprès de la ville de TOULON et de son délégataire (VEOLIA) afin d'alimenter son usine de CARNOULES en eau brute. Cette eau vient du lac de Sainte Suzanne, plus communément appelé lac de CARCÈS. Cette convention a été prolongée pour 1 an début janvier 2020, avec une échéance au 31 décembre 2021.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties parmi lesquelles :

Le SIAE s'est engagé à acheter à la ville de Toulon un minimum de 1 500 000 m³/an à compter de 2011. Ces achats d'eau sont à la charge du délégataire.

CONVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE :

Le SIAE a souscrit un contrat de fourniture d'eau avec la Société du Canal de Provence intégrant les dispositions de la « **Gestion Coordonnée de la Ressource** ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans. Celui-ci a été renégocié en date du 19 décembre 2016 avec un échéance au 31 décembre 2020 prolongé d'un an jusqu'à décembre 2021. Les souscriptions auprès de SCP sont les suivantes :

CONVENTION AVEC LA SCP			
Débites souscrits	TRAPAN	POSTE DU GOLF HÔTEL	SOUSCRIPTION TOTALE DES 2 POSTES
Usage normal	0 l/s	300 l/s	300 l/s
Usage saisonnier (1)	200 l/s	0 l/s	200 l/s
Usage Secours	100 l/s	0 l/s	100 l/s
TOTAL	300 l/s	300 l/s	600 l/s

la période de mise à disposition du saisonnier s'étend du 1^{er} juin au 30 septembre

Les débits souscrits sur chacun des postes peuvent être transférés à la demande du Syndicat d'un poste à l'autre dans la limite d'un débit de 300 l/s par poste.

Les tarifs applicables pour les achats d'eau auprès de SCP sont composés :

- d'une redevance par l/s souscrit pour chacun des usages
- d'une part proportionnelle aux volumes achetés selon chacune des usages.

Après dénonciation par le SIAE du contrat antérieur :

- Reconduction des dispositions et particularités convenues lors de la signature du protocole de "Gestion Coordonnée des Ressources":
- Souscription de 300 l/s sur chacun des deux postes de livraison (dont 300 l/s en fourniture annuelle, 200 l/s en saisonnier et 100 l/s en secours)
- Maintien du tarif complément de ressource sur 300 l/s souscrits en fourniture annuelle (18 % de réduction sur le tarif normal)
- Transfert possible des souscriptions d'un poste à l'autre pour optimiser le coût des achats d'eau.

- Décalage du saisonnier du 01 juin au 30 septembre,

Les achats d'eau à la SCP sont à la charge du délégataire.

Depuis les travaux effectués en 2008 par le SIAE, l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES est devenue l'usine principale du SIAE.

8-D SUIVI DU PROTOCOLE – GESTION COORDONNÉE DE LA RESSOURCE

Le Syndicat s'est inscrit dès 2007, dans une politique de gestion coordonnée des ressources, visant à faciliter la préservation de la ressource de CARCES, en faisant appel à la ressource régionale gérée par la Société du Canal de Provence. Un protocole d'accord a été signé en 2007 ce qui permet au Syndicat de bénéficier du tarif particulier "complément de Ressources"

La Gestion Coordonnée de la Ressource permet au SIAE de limiter ses prélèvements sur CARCÈS et de bénéficier du tarif GCR auprès de la SCP.

Les besoins en eau du Syndicat ont en effet baissé ces dernières années de manière significative, ceci en relation avec la modification par certaines communes adhérentes de leur stratégie de mobilisation de ressources propres.

9- LES INFRASTRUCTURES DU SYNDICAT

USINE DU TRAPAN- BORMES LES MIMOSAS



L'usine a été construite en 1969 avec une capacité de 300 l/s.

Elle est composée :

- d'un stockage de l'eau brute dans l'ancien décanteur
- d'une préozonation permettant un abattement des matières organiques et l'oxygénation de l'eau
- d'une filtration biologique sur sable
- d'une désinfection à l'ozone
- d'une postchloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le réseau Les débits d'eau à traiter à terme sont les suivants :

Débit de production : 300 l/s

Débit horaire de production : 1 080 m³/h

Débit journalier maximum : 25 900 m³/j

L'usine du Trapan peut être alimentée, soit par la retenue du Trapan, soit par le Canal de Provence en cas de problème de qualité d'eau au niveau de la température ou COT (carbone organique total).

Cette usine traite l'eau de la retenue du TRAPAN (SCP). Elle a la capacité de traitement de 300 l/s, et possède 2 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 1 000 m³. Elle alimente par pompage les réservoirs de l'Anguillon. Cette usine est à l'arrêt ou en veille de septembre à juin.

USINE DE CARNOULES



L'usine a été construite en 1953, a une capacité de production de 200 l/s, portée en 1967, à 300l/s. L'eau arrive depuis Carcès par une adduction de type béton sur une longueur de 52,8 km.

La filière comprend : une clarification de l'eau comprenant :

- préchloration
- floculation au WAC HB
- décantation
- filtration biologique sur charbon actif en grain
- une désinfection à l'ozone et une désaturation
- Désinfection à l'ozone
- Postchloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le Réseau

L'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'un volume total de 5 000m³, et dessert gravitairement le réseau du syndicat par les réservoirs du Viet avec une surpression en cas de fortes demandes.

USINE DES MAURETTES - HYÈRES (USINE PRINCIPALE DU SYNDICAT)



L'usine des Maurettes, propriété du Syndicat, est située sur la commune de Hyères. L'eau brute est achetée à la SCP et provient directement de la ressource du Verdon par le canal de Provence. L'usine a été construite en 1991 avec une capacité de production de 150 l/s portée en 2008 à 300l/s.

Elle est composée :

- d'une préchloration, en secours, pour l'abatement de la matière organique,
- d'une filtration sur sable (avec possibilité de collage sur filtre au WAC),
- d'une désinfection par UV,
- d'une postchloration au chlore gazeux.

L'usine possède 3 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 2 550 m³.

10- VENTE D'EAU EN GROS ET LES DÉBITS SOUSCRITS

Le syndicat dessert deux types de communes :

- Celles qui ont une ou des ressources propres, et qui utilisent l'eau du syndicat en complément toute l'année, ou en appoint l'été,
- Celles qui ne disposent d'aucune ressource locale, et qui utilisent la seule eau du syndicat pour leur alimentation en eau potable.

Les conditions particulières d'alimentation en eau des communes membres sont définies dans le règlement du service de l'eau potable et ses annexes, signé entre le Syndicat et les Communes.

Ces conditions définissent les points de livraison d'eau et les débits souscrits. Celles-ci peuvent être modifiées par avenant.

Ce règlement indique que le syndicat n'a pas vocation à assurer la défense incendie, cependant des branchements incendie peuvent être réalisés.

Le débit maximal global garanti à la commune est égal au débit souscrit par celle-ci.

Si le débit de pointe est supérieur au débit souscrit, la commune doit payer une redevance de dépassement.

Le débit souscrit peut être révisé chaque année à la hausse avant le 31 janvier.

FACTURES D'EAU AUX COMMUNES ET PRIX MOYEN DU M3

COMMUNES	PIERREFEU		LA CRAU		CARQUEIRANNE		HYERES		LA LONDE	
souscriptions	49L m3	EUROS	55 L m3	EUROS	65 L m3	EUROS	180 L m3	EUROS	83 L m3	EUROS
JANVIER	33932 m3	42 482,57 €	84767 m3	73 605,96 €	46760 m3	57 319,64 €	27367 m3	102 038,20 €	64672 m3	75 955,85 €
FÉVRIER	32301 m3	41 576,88 €	76020 m3	68 748,75 €	39355 m3	53 213,19 €	20431 m3	98 186,36 €	61730 m3	74 322,16 €
MARS	37927 m3	45 277,60 €	92617 m3	79 021,73 €	18563 m3	42 331,74 €	29087 m3	104 194,17 €	78644 m3	84 777,01 €
AVRIL	39455 M3	45 755,89 €	75618 M3	68 851,19 €	23294 M3	44 481,18 €	27561 M3	102 552,01 €	76228 M3	82 750,71 €
MAI	39328 M3	45 685,00 €	82557 M3	72 725,23 €	20649 M3	43 004,48 €	26588 M3	102 008,78 €	82467 M3	86 233,94 €
JUIN	51167 M3	62 154,59 €	107449 M3	107 327,86 €	32082 M3	55 569,72 €	33349 M3	112 209,80 €	125005 M3	134 082,35 €
JUILLET	55088 M3	65 006,85 €	103886 M3	104 497,87 €	86959 M3	96 643,12 €	86619 M3	152 015,03 €	158400 M3	158 916,39 €
AOÛT	57181 M3	66 576,18 €	113856 M3	111 973,37 €	93731 M3	101 720,76 €	220594 M3	252 469,48 €	175719 M3	171 902,18 €
SEPTEMBRE	41701 M3	54 969,28 €	81116 M3	87 424,92 €	63039 M3	78 707,90 €	134072 M3	187 595,28 €	112868 M3	124 776,50 €
OCTOBRE	35574 M3	43 530,82 €	72062 M3	66 771,50 €	64189 M3	67 220,21 €	44599 M3	111 927,58 €	87157 M3	88 729,38 €
NOVEMBRE	34186 M3	42 757,15 €	85772 M3	74 413,45 €	49673 M3	59 128,99 €	33647 M3	105 822,93 €	74040 M3	81 417,96 €
DÉCEMBRE	36592 M3	44 098,25 €	83657 M3	73 234,55 €	62519 M3	66 289,35 €	26803 M3	102 008,10 €	66575 M3	77 256,98 €
TOTAUX	494432 M3	599 871,06 €	1059377 M3	988 996,38 €	600803 M3	765 630,28 €	710717 M3	1 533 027,72 €	1163505 M3	1 241 121,41 €
m3 moyen euros		1,213 €		0,933 €		1,274 €		2,157 €		1,067 €

COMMUNES	BORMES		LE LAVANDOU		COLLOBRIERES		CARNOULES		TOTAL	
souscriptions	165 L m3	EUROS	165 L m3	EUROS	7 L m3	EUROS	m3	EUROS	M3	EUROS
JANVIER	61021 m3	113 489,49 €	62331 m3	114 216,93 €	1442 m3	4 177,90 €			382282M3	583 286,54 €
FÉVRIER	57761 m3	111 679,22 €	55581 m3	110 468,66 €	1892 m3	4 427,79 €			345071M3	562 623,01 €
MARS	75430 m3	122 962,80 €	81037 m3	126 090,58 €	1633 m3	4 336,60 €	0	2 905,49 €	414938M3	611 897,72 €
AVRIL	83884 M3	126 733,42 €	81460 M3	125 380,10 €	1251 M3	4 088,17 €			408751M3	600 592,67 €
MAI	90406 M3	130 374,65 €	90358 M3	130 347,85 €	1248 M3	4 086,50 €	0		433601M3	614 466,43 €
JUIN	143158 M3	187 412,64 €	144767 M3	188 896,95 €	2822 M3	5 509,06 €		2 905,49 €	639799M3	856 068,46 €
RÉGULARISATION										
JUILLET	202815 M3	231 883,12 €	216523 M3	242 161,37 €	7861 M3	9 280,16 €			918151 M3	1 060 403,91 €
AOÛT	224084 M3	247 830,61 €	241531 M3	260 912,37 €	11369 M3	11 910,46 €	0		1138065M3	1 225 295,41 €
SEPTEMBRE	137245 M3	182 718,74 €	142137 M3	186 386,76 €	8208 M3	9 540,34 €	0	2 902,27 €	720386 M3	915 021,99 €
OCTOBRE	86898 M3	128 249,37 €	95388 M3	132 981,70 €	7863 M3	7 768,81 €			493730 M3	647 179,37 €
NOVEMBRE	69557 M3	118 583,50 €	74117 M3	121 125,25 €	8680 M3	8 224,21 €			429672 M3	611 473,44 €
DÉCEMBRE	66810 M3	117 052,33 €	75833 M3	122 081,74 €	9656 M3	8 768,23 €	0	2 902,27 €	428445 M3	613 391,80 €
TOTAUX	1299069 M3	1 818 969,89 €	1361063 M3	1 861 050,26 €	63925 M3	82 118,23 €		11 615,52 €	6752891 m³	8 901 700,75 €
m3 moyen euros		1,401 €		1,295 €		1,285 €				1,319€

11-PRIX DU M3 AUX COMMUNES

COMMUNES	2019	2020
PIERREFEU	1,198€	1,213 €
LA CRAU	0,923€	0,933€
CARQUEIRANNE	1,319	1,274 €
HYERES	2,140€	2,157€
LA LONDE	1,054€	1,067€
BORMES LES MIMOSAS	1,438€	1,401€
LE LAVANDOU	1,317€	1,295€
Collobrières	1,275€	1,285€
CARNOULES (2 l/s en secours)		

6 777 804 m³ vendus au prix moyen de 1,314 euros/m³ HT

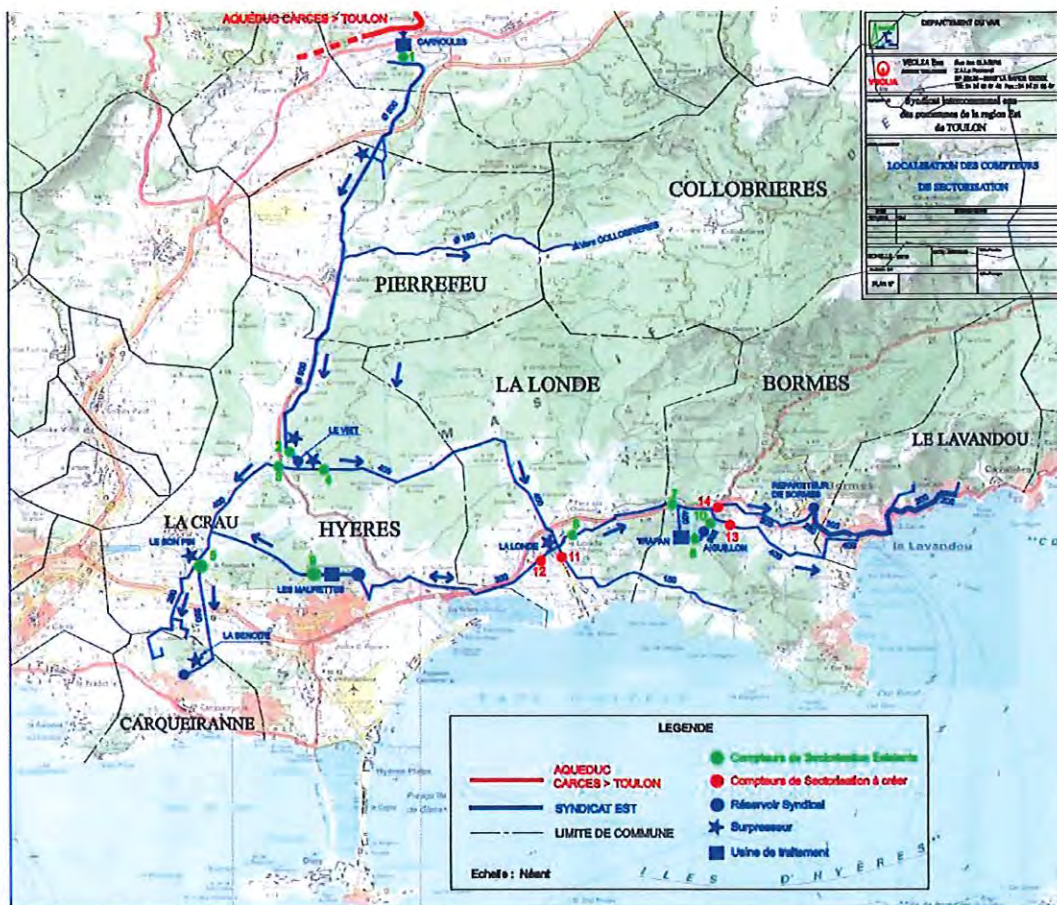
RÉCAPITULATIF DES VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES DE 2011 A 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communes disposant d'une ou de plusieurs ressources propres										
Collobrières	59 991	79 409	43 426	85 319	49 028	64 111	96 190	90 955	65 797	639 925
La Crau	787 121	1 015 074	992 332	956 922	1 046 142	1 023 634	1 031 995	1 029 771	1 056 036	1 059 377
Carqueiranne	463 266	473 536	275 183	398 152	411 365	766 964	790 654	619 842	549 886	600 803
Hyères	1 616 090	529 717	353 590	335 466	169 717	650 515	564 924	536 096	702 864	710 717
Communes ne disposant pas de ressources propres										
Pierrefeu	516 520	451 736	436 699	454 912	490 400	453 565	470 524	448 837	492 347	494 432
La Londe	1 144 490	1 218 190	1 089 278	1 123 079	1 148 503	1 103 237	1 133 111	1 080 519	1 165 368	1 163 505
Bormes	1 404 821	1 343 927	1 237 247	1 344 565	1 370 777	127 4287	1 475 268	1 228 178	1 209 306	1 299 069
Le Lavandou	1 395 964	1 420 027	1 414 418	1 388 330	1 382 609	141 4384	1 423 411	1 347 125	1 428 860	1 361 063
Escota	0									
Carnoules										
Total m3	7 388 263	6 531 616	5 842 163	6 086 745	6 068 541	6 750 697	6 986 077	6 381 323	6 670 434	6 752 891

TABLEAU DES DÉBITS DE POINTE DE 2014 A 2020

	Débits de pointe atteints en 2014	Débits de pointe atteints en 2015	Débits de pointe atteints en 2016	Débits de pointe atteints en 2017	Débits de pointe atteints en 2018	Débits de pointe atteints en 2019	Débits de pointe atteints en 2020	Débits souscrits
Pierrefeu	42,21	40,96	38,10	42,29	31,68	35,35	44,74	49,00
Collobrières	6,67	6,94	6,94	6,94	6,67	6,67	6,17	7,00
La Crau	54,27	54,54	53,71	49,27	45,93	54,27	53,92	55,00
Carqueiranne	31,58	52,33	65,00	63,25	63,82	62,81	64,18	65,00
Hyères	75,69	13,19	161,81	127,36	81,80	19,86	100,61	180,00
La Londe	78,94	79,84	82,95	82,75	79,28	79,10	81,49	83,00
Bormes	115,93	147,97	123,97	131,03	123,68	146,39	159,17	165,00
Le Lavandou	131,13	132,70	124,89	121,11	117,73	131,41	121,47	165,00
Carnoules						0,00	0,00	2,00
Total	536,42	528,44	657,37	624,10	550,59	535,86	631,15	771

12- SCHÉMA ET LONGUEUR DU RÉSEAU : 124 km



ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU

STRATÉGIE DE MOBILISATION

Historiquement, l'usine de CARNOULES était utilisée prioritairement compte tenu de son coût de production . Les usines du TRAPAN et des MAURETTES étaient utilisées en appoint estival en secours de l'usine de CARNOULES pendant l'hiver.

La nouvelle stratégie des achats d'eau du syndicat, élaborée dans le cadre du protocole de gestion coordonnée de la ressource signé avec la Société du Canal de Provence, favorise l'achat d'eau auprès de la SCP pour préserver la ressource de CARCÈS.

En période estivale :

- l'eau produite par l'usine de CARNOULES dessert gravitairement les communes de PIERREFEU et COLLOBRIÈRES.
- Les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE et HYÈRES Ouest sont alimentées par l'eau de l'usine des MAURETTES, via la nouvelle conduite qui part de l'usine de Maurettes vers LA CRAU.
- La commune de HYÈRES EST est alimentée par un mélange d'eau des MAURETTES et de CARNOULES.
- Par l'intermédiaire des surpresseurs du VIET, du BON PIN, de la BENOÎTE et de LA LONDE, l'usine de CARNOULES dessert également en renfort les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE, LA LONDE et HYÈRES OUEST (LE FENOUILLET).
- Les communes de BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par un mélange d'eau des 3 usines, le mélange étant effectué au niveau des réservoirs de l'ANGUILLON.

En dehors de la période estivale:

- La totalité du réseau Nord (PIERREFEU, Collobrières) reste alimentée en priorité par l'usine de CARNOULES.

En cas de nécessité, ce secteur peut être alimenté par l'usine des MAURETTES par l'intermédiaire des 2 surpresseurs de LA BOUVINE et de LA PORTANIERE mis en service en 2012.

- Les communes de HYÈRES, LA LONDE, BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par l'eau produite par l'usine des MAURETTES.
- Les communes de LA CRAU et de CARQUEIRANNE sont alimentées en priorité par l'eau des MAURETTES mais peuvent également être alimentées en cas de besoin par l'usine de CARNOULES ou par un mélange des deux.

13-LE PATRIMOINE SYNDICAL ESTIMÉ A 36,6 M€ AU 31/12/2020

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
UP - Usine de Carnoules	24 000
UP - Usine des Maurettes	25 900
UP - Usine du Trapan	24 000
Capacité totale	73 900

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Rés de l'Anguillon (3000m3)	3 000
RES de Peigros (50m3)	50
RES du VIET nouveau (3000m3)	3 000
RES EAU TRAITÉE de CARNOULES	4 000
RES EAU TRAITÉE de CARNOULES	1 000
RES EAU TRAITÉE des MAURETTES	1 000
RES EAU TRAITÉE du TRAPAN	1 000
RES ET des MAURETTES 2	1 100
Réserv. du Viet ancien (1000 m3)	1 000
Réserv.de l'Anguillon (2000m3)	2 000
Réserv.du Col du Trapan (400m3)	500
Réserv.Partiteur de Bormes	1 000
Capacité totale	18 650

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
SURP - Bon Pin	650
SURP - La Benoîte	200
SURP - La Londe	650
SURP - La Portanière	30
SURP - Le Viet amont	900
SURP - Le Viet aval	650
SURP - Col du Trapan (nouveau)	500
Surpresseur de la Bouvine	160
Surpresseur de Piegros	85
Surpresseur VEG Carnoules	7

Autres installations eau

St Rechloration Col du Trapan
St. Rechloration du Bon Pin
St Rechloration Le Viet
St. Rechloration les Hauts Jasson
St. Mesure Chlore La Manne

II -TARIFICATION

La rémunération du délégataire est définie au contrat d'affermage.

les tarifs appliqués aux communes sont indexés deux fois par an.

La rémunération du SIAE est définie par délibération du 27 septembre 2005 n'a pas augmenté depuis.

Le SIAE a une surtaxe qui s'applique uniquement en fonction des souscriptions de débits par les communes, ces souscriptions ne pouvant être revues qu'à la hausse par les communes. Le syndicat a donc une recette stable qui dépend des débits souscrits.

Les tarifs applicables au second semestre 2020 sont les suivants :

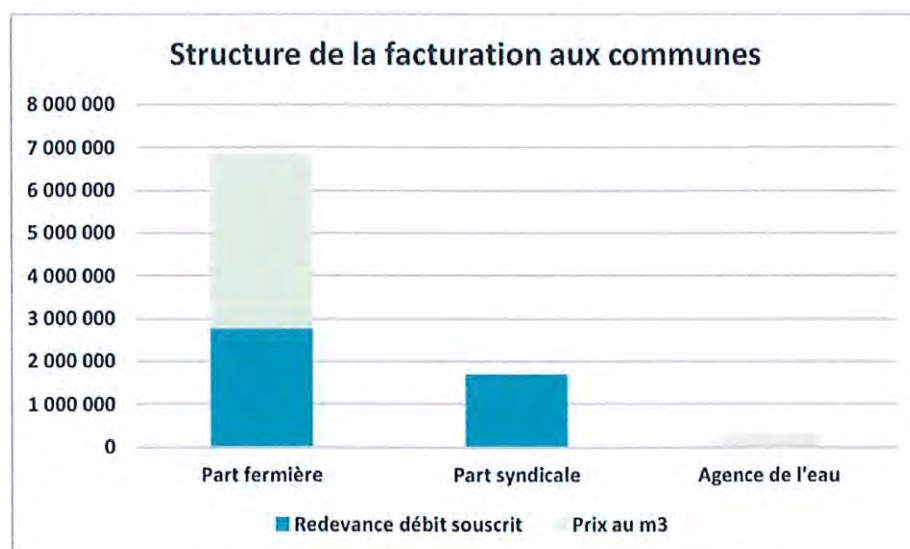
1-FACTURATION AUX COMMUNES

	1 ème semestre 2020	2 ème semestre 2020	2 ème semestre 2019
Redevances débits souscrits tarif annuel par l/s			
CEO	3 599,41 €	3 592,97 €	3 588,87 €
Syndicat (surtaxe)	2 211,57 €	2 211,57 €	2 211,57 €
Redevance de consommations (m ³)			
01 juin au 30 septembre CEO	0,7010€	0,7010€	0,6904 €
Syndicat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01 octobre au 31 mai CEO	0,5095€	0,5086€	0,5009 €
Syndicat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Redevance pour débits excédentaires			
CEO	3 599,41 €	3 599,41 €	3 538,87 €
Syndicat	8145,92 €	8145,92 €	8 145,92 €
Redevance Agence Eau (m3)	0,0488 €	0,0488 €	0,0488 €

2-SURTAXE SYNDICALE

Le syndicat perçoit une surtaxe de 1,705 M € annuel qui est calculée sur les débits souscrits par les communes

Année	2020
Produits fermiers (€)	6 870 221€
Surtaxe (€)	1 705 121€



**III –
INDICATEURS DE
PERFORMANCES**

1- LES ASPECTS QUANTITATIFS

Sur le plan quantitatif, le SIAE dispose actuellement d'une ressource en eau suffisante pour faire face aux besoins des communes. Cependant, les années de sécheresse successives ont diminué la disponibilité de la ressource au niveau du lac de Carcès.

La capacité maximale cumulée instantanée de production est de 900 l/s (73900 m³/j pour un fonctionnement en continu).

Il est donc indispensable que le S.I.A.E. mette en œuvre, dans le cadre d'une politique à moyen et long terme :

- 1° Le renouvellement de canalisations ,
- 2° l'évolution des besoins de chaque commune,
- 3° la recherche éventuelle de nouvelles ressources,
- 4° la sécurisation par d'éventuelles interconnexions avec d'autres ressources ou réseaux.

Le Syndicat a entamé des actions afin de sécuriser son approvisionnement.

L'ensemble de ces actions a pour but de rendre le Syndicat moins dépendant de la ressource de Carcès, qui connaît un problème chronique d'alimentation de la station de Carnoules et permettre au syndicat de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par la branche Ouest aval du réservoir du VIET, et notamment les communes de Carqueiranne, La Crau et la partie ouest de Hyères.

L'autonomie de stockage

Le stockage de l'eau avant distribution est assuré par 13 réservoirs ayant une capacité globale de 18650 m³, avec une autonomie de pointe de 10 heures

2- LA DÉFENSE INCENDIE

Les communes ont l'obligation légale, d'assurer la réalisation et le bon fonctionnement des équipements et des ouvrages permettant la fourniture de l'eau destinée à la lutte contre les incendies « articles L2212-2 et L2216-2 du Code général des Collectivités Territoriales »

Cette compétence étant communale, il n'appartient pas au Syndicat d'assurer la défense incendie sur ces communes membres.

Cependant, le Syndicat a installé sur ses conduites, 24 poteaux d'incendie, qui fonctionnent correctement (quantité et pression nécessaires à chaque poteau incendie).

L'eau n'est pas facturée aux communes en cas d'incendie.

Les communes membres définissent elles mêmes, leur capacité de stockage propre afin de s'assurer d'une bonne autonomie, sans prendre en compte le stockage du Syndicat.

Le réseau du syndicat n'a pas vocation à assurer la protection incendie. Toutefois et de façon exceptionnelle, le syndicat peut accorder des branchements incendie dans les conditions suivantes :

L'hydrant de défense incendie situé à l'aval du branchement incendie, appartient à la commune. Celui-ci est entretenu exclusivement par elle. En aucune manière, la responsabilité du syndicat ou de son fermier ne pourra être recherchée pour un quelconque défaut de fonctionnement de L'hydrant.

Chaque branchement, desservant un hydrant de défense incendie est équipé d'un compteur implanté sous regard. Le branchement incendie compte pour 0 l/s dans le débit souscrit par la commune. Les consommations du compteur sont relevées et facturées mensuellement à la commune.

Il n'est pas tenu compte du dépassement de débit éventuel pendant les quatre jours qui suivent un incident, dûment justifié, intervenant sur les installations communales (rupture de canalisation, panne de station de pompage) ou en cas d'incendie.

3- QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau est suivie par le fermier sous le contrôle de l' A.R.S.

La qualité de l'eau traitée est bonne et respecte les limites réglementaires. Cela démontre l'adéquation de la qualité de l'eau brute avec les procédés de traitement.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	28	484
Physico-chimique	7725	650

	2016	2017	2018	2019	2020
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	0	1		0	
Nombre de prélèvements non conformes	0	0		0	
Nombre total de prélèvements	0	1		0	
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	0	1	1	0	
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	
Nombre total de prélèvements	0	1	1	0	

La qualité de l'eau est contrôlée au niveau de l'eau brute, de la production et de la distribution. Des analyses et contrôles sont réalisés par :

- les exploitants des ouvrages amont
- par la CEO dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
- par la CEO dans le cadre de ses autocontrôles
- par la ARS 83 dans le cadre des contrôles réglementaires



LES PARAMÈTRES D'ANALYSE DE L'EAU

Turbidité : La turbidité d'une eau est due essentiellement à la présence de matières en suspension finement divisées (argiles, limons) l'unité officielle de mesure est le NFU (Nephelometric Formazin Unit)

La durée de l'eau ou TH

La dureté est un des nombreux paramètres constitutifs de la qualité d'une eau brute ou potable et représente la teneur en calcium et en magnésium.

Les Nitrates : Les nitrates sont naturellement présents dans les sols mais en faibles quantités. En forte concentration dans une ressource souterraine, ils indiquent une exposition aux fertilisants et potentiellement à des produits phytosanitaires.

Le pH : Il indique le degré d'acidité de l'eau. Une eau dont le pH est inférieur à 6,5 est trop acide. Elle est dite alcaline si son pH est supérieur à 9. Proche de 7, le pH est neutre.

Le Plomb : Le plomb est peu présent dans la ressource en eau naturelle, C'est en fait la corrosion des tuyauteries situées dans les réseaux intérieurs des bâtiments anciens et les branchements en plomb, qui entraîne sa présence dans l'eau.

Le Fluor : Le Fluor est un élément chimique de la famille des Halogènes que l'on retrouve à l'état de grain de matière dans la nature.

Les Pesticides : On citera notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides. La présence de ces produits est liée à une mauvaise utilisation (fréquence trop élevée, déversements accidentels). L'utilisation de ces produits dans les jardins privés n'est pas sans impact non plus.

Les éléments microbiologiques : Pour garantir la santé des consommateurs, l'eau ne doit pas contenir de micro-organismes pathogènes (bactérie, virus).

4- PROTECTION DE LA RESSOURCE

Le barrage de CARCÈS

Une restriction du plan d'eau a été prononcée ces dernières années dans l'attente de travaux de confortement et d'auscultation complémentaires prescrits par la DREAL PACA, organisme de contrôle de l'ouvrage. Des travaux de reprise d'étanchéité doivent impérativement être programmés par la ville de TOULON dans les prochaines années afin que la retenue retrouve sa capacité de stockage optimale.

Compte tenu des efforts déjà réalisés par le SYNDICAT sur la réduction des volumes prélevés à CARCÈS (diminution de 50 % des prélèvements dans le cadre du protocole « Gestion Coordonnée de la ressource » signé avec la SCP), le syndicat n'est pas impacté par les dispositions arrêtées.

En application du protocole d'accord, relatif aux conditions d'alimentation en eau du Syndicat par la SCP, et dans le cadre d'une gestion coordonnée des ressources du VERDON et du Lac de CARCÈS, le syndicat a

pris l'engagement d'alléger ses prélèvements sur le lac de CARCÈS, depuis 2010 ceux-ci ont diminué de 50 %.

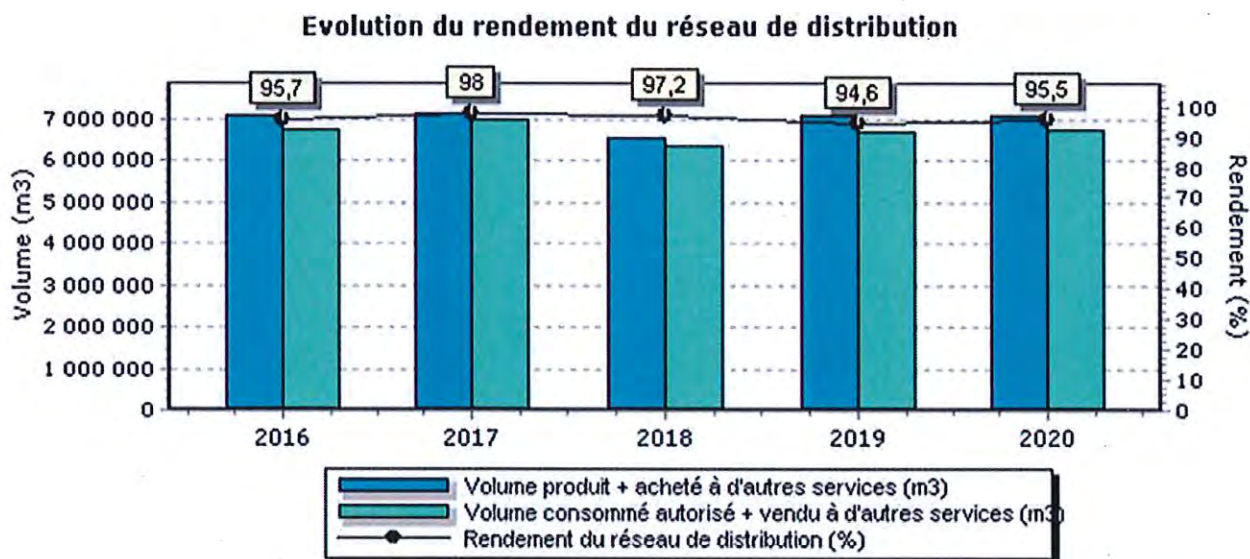
En contrepartie le syndical bénéficie d'un tarif préférentiel de -18 % sur l'usage normal.

5- LES PERFORMANCES DU RÉSEAU

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	95,7 %	98,0 %	97,2 %	94,6 %	95,5 %	1,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	6 758 672	6 999 803	6 360 446	6 696 949	6 752 891	0,8%
Volume produit (m3) C	7 060 681	7 145 263	6 543 995	7 083 261	7 073 590	-0,1%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,93	3,34	4,11	8,56	7,09
Pertes en distribution (m3) A	302 009	145 460	183 549	386 312	320 699
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	119 049	119 228	122 465	123 593	123 605

6- LES PERFORMANCES DES USINES

USINES	2019	2020
CARNOULES	96 ,00%	93,73 %
TRAPAN	93,90 %	96,68 %
LES MAURETTES	96,00 %	95,18 %

7- LA CONNAISSANCE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	90	90	90	90	90

IV- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	389 591,72		-1 548 849,59		-1 159 257,87
Fonctionnement	1 638 416,01		600 201,44		2 238 617,45
TOTAL I	2 028 007,73		-948 648,15		1 079 359,58

Les résultats de clôture

L'exercice 2020 clôture en excédent toutes sections confondues de 1 079 359,58€ avant restes à réaliser.

Après financement des restes à réaliser, l'excédent de clôture s'établit à :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 156 718,58	G 1 756 920,02	G-A 600 201,44
	Section d'investissement	B 3 305 479,32	H 1 756 629,73	H-B -1 548 849,59

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 638 416,01 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 389 591,72 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 462 197,90	Q= G+H+I+J 5 541 557,48	=Q-P 1 079 359,58

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 28 320,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 450 726,60	L 134 957,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 479 046,60	= K+L 134 957,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 185 038,58	= G+I+K 3 395 336,03	2 210 297,45
	Section d'investissement	= B+D+F 3 756 205,92	= H+J+L 2 281 178,45	-1 475 027,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 941 244,50	= G+H+I+J+K+L 5 676 514,48	735 269,98

Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, le CA2020 s'est exécuté par chapitre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges générales	60 569,41
012 - Charges de personnel	51 286,00
65 - Charges courantes	62 350,38
66 - Intérêts de la dette	96 979,59
67 - Charges exceptionnelles	
022 - Dépenses imprévues	
Dépenses réelles	271 185,38
023 - Virement	
042 - Amortissements	885 533,20
Dépenses totales	1 156 718,58
Restes à réaliser	28 320,00

Recettes de fonctionnement	
70- Surtaxe	1 705 120,52
70- Loyers	14 389,70
75-Produits courants	1,15
013 -Atténuations de charges	42,97
77-Exceptionnel	46,05
Recettes de fonctionnement	1 719 600,39
042 - Transfert subvention	37 319,63
002- Résultat reporté	1 638 416,01
Recettes totales	3 395 336,03

Calcul des agrégats financiers

Résultat 2020 avant RAR 2020	2 238 617,45
<i>excédent reporté</i>	<i>1 638 416,01</i>
<i>résultat 2020</i>	<i>600 201,44</i>
Autofinancement brut	1 448 415,01
Résultat après RAR 2020	2 210 297,45

2- LES ENGAGEMENTS DU SIAE DE TOULON

La section d'exploitation du budget syndical est financée par la surtaxe assise sur les débits souscrits par les communes.

La valeur de cette surtaxe titrée en 2020 s'établit à 1 705 120, 52 €. La surtaxe représente 99 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevance acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation d' antennes relais sur le site de l'ANGUILLON, cette recette est titrée à hauteur de 14 389,70€.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont en légère diminution au regard de celles de 2019 de 5K€. Seul 10 % de la surtaxe 2020 a été affectée à des dépenses en gestion courante.

L'épargne brute syndicale, est égale à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, elle s'établit à 1 448 K€ en 2020, à un niveau quasiment identique à celui de 2019 (1 447 K€).

On peut noter sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut à l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 733K€	1 716K€	1 729K€	1 733K€	1 721K€	1 725K€	1 720K€
Surtaxe syndicale	1 696K€	1 696K€	1 700K€	1 701K€	1 701K€	1 704K€	1 705K€
Loyers	19K€	19K€	28K€	20K€	20K€	21K€	14K€
Divers							
Produits exceptionnels	18K€	0K€	1K€	12K€			
Dépenses réelles de fonctionnement	-160K€	-179K€	-174K€	-214K€	-177K€	-173K€	-174K€
Charges à caractère général	-67K€	-74K€	-71K€	-103K€	-68K€	-62K€	-61K€
Charges de personnel	-45K€	-45K€	-46K€	-49K€	-48K€	-49K€	-51K€
Charges de gestion courante	-48K€	-60K€	-57K€	-62K€	-62K€	-62K€	-62K€
Epargne de gestion annuelle	1 574K€	1 537K€	1 554K€	1 519K€	1 544K€	1 552K€	1 545K€
Intérêts de la dette	-191K€	-165K€	-132K€	-123K€	-114K€	-104K€	-97K€
Charges exceptionnelles		-1K€	-10K€				
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 382K€	1 372K€	1 412K€	1 396K€	1 430K€	1 448K€	1 448K€
Annuité de la dette en capital	-285K€	-290K€	-297K€	-306K€	-309K€	-319K€	-320K€
Subventions en annuités (part capital)	10K€	fini	fini				
Epargne nette annuelle	1 107K€	1 082K€	1 115K€	1 090K€	1 121K€	1 129K€	1 128K€

Section d'investissement

Concernant la section d'investissement, le CA 2020 s'est exécuté ainsi, avant restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	
Dépenses d'équipement	2 496 040,17
Remboursement capital dette	320 205,44
Dépenses imprévues	
Dépenses financières	320 205,44
Dépenses réelles	2 816 245,61
Opérations patrimoniales	451 914,08
Opérations d'ordre	37 319,63
Dépenses d'investissement N	3 305 479,32
Dépenses d'équipement RAR	450 726,60
Total dépenses investissement	3 756 205,92

Recettes d'investissement	
Subvention agence de l'eau	
TVA	418 914,08
Autres	268,37
Recettes financières	419 182,45
Recettes réelles	419 182,45
Opérations patrimoniales	451 914,08
Virement	
Opérations d'ordre	885 533,20
Recettes d'investissement N	1 756 629,73
Excédent 2019 reporté	389 591,72
Recettes RAR (TVA et subventions)	134 957,00
Total recettes investissement	2 281 178,45

Avant restes à réaliser	
Résultat d'investissement de clôture	-1 159 257,87
Après restes à réaliser	
Résultat d'investissement de clôture	-1 475 027,47

Les principaux programmes d'équipement 2020 sont les suivants, en réalisations et en restes à réaliser

Chapitre	Libellé	Budget 2020	Réalisation 2020	RAR2020	Crédits annulés
D	DEPENSE D'EQUIPEMENT	3 727 813,98	2 496 040,17	450 726,60	781 047,21
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 000,00	8 560,20	5 400,00	39,80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 554,00	112 244,55	17 535,00	774,45
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000,00	281,04		149 718,96
909	TRAVAUX USINE CARNOULES	66 000,00		4 500,00	61 500,00
910	TRAVAUX USINE DU TRAPAN	49 200,00			49 200,00
911	TRAVAUX USINE MAURETTES	30 000,00			30 000,00
919	SCHEMA DIRECTEUR	65 000,00	25 100,40	39 899,60	
920	RENFORCEMENT GROUPE ELECTROGENE TRAPAN	3 000,00	2 688,00	192,00	120,00
921	SECURISATION ACTE MALVEILLANCE	378 600,00	31 363,51		347 236,49
922	ETANCHEITE RESERVOIRS ET BY PASS	1 487 359,78	1 110 615,43	375 900,00	844,35
925	CONDUITE DE CABASSON	1 231 654,20	1 114 833,25		116 820,95
926	REPARATIONS CASSES CANALISATIONS URGENTES	122 446,00	90 353,79	7 300,00	24 792,21

- Poursuite des travaux de mise en conformité des sites vis à vis des obligations réglementaires des débroussaillage (OLD)
- Poursuite des travaux de réhabilitation des réservoirs de stockage sur CARNOULES et BORMES
- Renouvellement et renforcement de la conduite de CABASSON

En 2020, 2 496 K€ de travaux ont été réalisés. Deux opérations importantes ont été conduites en 2020 :

- 1) En premier lieu, 1 115 K€ de travaux sur la canalisation de Cabasson qui avait été érigée en autorisation de programme.
- 2) En second lieu, les travaux sur l'étanchéité des réservoirs. 1 111K€ ont été mandatés, 376K€ restent à réaliser.

Parallèlement à ces grosses opérations, les travaux courants ont été poursuivis :

- a- 81K€ de nouveaux travaux sur terrains (débroussaillage)
- b- 31K€ de réparation du partiteur de Bormes-les-Mimosas
- c- 90K€ de travaux de réparations de casses.

Enfin, concernant l'opération de sécurisation, la première phase concernant les travaux de clôtures a donné lieu à la création d'une autorisation de programme à hauteur de 590K€. Sur les 379K€ de crédits de paiement ouverts en 2020, seuls 31K€ ont été réalisés. La réalisation de ces travaux est décalée sur 2021 et les suivantes.

Le programme d'équipement 2020 a été intégralement financé par la surtaxe et les résultats antérieurs reportés.

Le syndicat s'est désendetté en 2020 de 320 K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2020 s'établit à 2 509 K€ et la durée de désendettement est inférieure à 2 ans (dette/épargne brute).

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton. A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

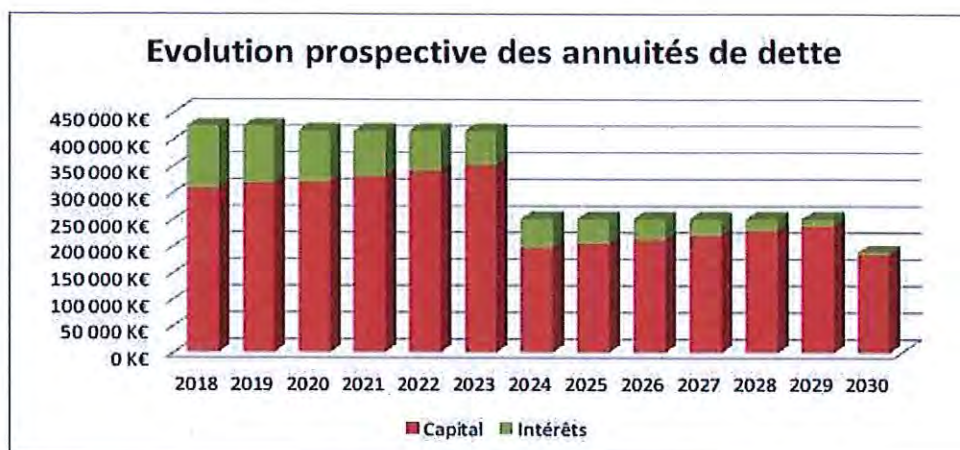
La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif.

3-L'ÉTAT DE LA DETTE

Le syndicat s'est désendetté en 2020 de 320 K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2020 s'établit à 2 509 K€ et la durée de désendettement est inférieure à 2 ans (dette/épargne brute).

En 2020, le syndicat se désendettera du montant du capital remboursé soit 321K€.

Le graphique suivant illustre l'évolution des annuités de dette :



4- SCHÉMA DIRECTEUR – PROGRAMME DES TRAVAUX SUR 10 ANS

Le Syndicat a procédé à l'actualisation du schéma directeur de l'alimentation en eau potable datant de 2008.

Les conclusions de cette étude, réalisée par le bureau d'études ARTELIA et restituée fin 2019 indiquent les points marquants suivants

- Le bilan des besoins en eau potable des 9 collectivités à l'horizon 2035 et des ressources syndicales provenant des 3 usines de production est globalement satisfaisant.
- Des travaux sont cependant nécessaires à moyen terme pour :
 - Assurer la sécurité des installations vis-à-vis des actes de malveillance,
 - Sécuriser le réseau d'adduction vis-à-vis des casses, des coupures d'énergie et de l'évolution des besoins en eau,
 - Augmenter la capacité de stockage des réservoirs d'eau traitée de l'usine des Maurettes en lien avec l'évolution de la demande,
 - Assurer le renouvellement patrimonial des ouvrages et canalisations.

En conclusion, le nouveau schéma directeur vient d'être approuvé en décembre. Il établit une enveloppe de travaux à réaliser dans les 10 ans à venir d'un montant de 13.254 M€ de travaux.

L'année 2020 achève les opérations commencées en 2019 et devrait connaître une réalisation importante de travaux dans la mesure où elle va voir se réaliser :

- L'essentiel des travaux de sécurisation des ouvrages ;
- L'intégralité des travaux de construction de la canalisation de Cabasson
- Le démarrage des travaux de clôture

Fonction	Localisation	Travaux	Estim (€ TTC)	Année réalisation
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON / Part. BORMES	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC (tranche ferme)	1 015 000 €	2019-2020
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON	Réhabilitation réservoirs (options 1 et 2)	665 000 €	2020
Patrimonial Réseau	CABASSON		1 242 000 €	2020
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Equipements	504 000 €	2021
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Clotures	534 000 €	2021
Sécurisation / Patrimonial Réseau	JASSONS / LA LONDE	Renforcement en DN400 sur 1,210 km	1 000 000 €	2021
Sécurisation/ Vulnérabilité	LES JASSONS / PETIT NICE	Automatisation de 3 vannes	72 000 €	2022
Sécurisation /coupure électrique	TRAPAN	Groupe Elec. Au réservoir COL TRAPAN	168 000 €	2022
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Diagnostic du GC (usine + 2 réservoirs)	18 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 1 : 1,975 km	1 200 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 2 : 2,410 km	1 446 000 €	2022-2023
Patrimonial Réseau	LE LAVANDOU	Renouvellement DN200 sur 4,323 km	1 296 000 €	2024
Sécurisation stockage	MAURETTES	Nouveau réservoir 3 000 m ³	1 920 000 €	2025/2026
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Diagnostic du GC (x2 réservoirs)	30 000 €	2027
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Réhabilitation usine TRAPAN + 2 réservoirs suite diagnostic GC	420 000 €	2027
Patrimonial Réseau	PIERREFEU	Renouvellement DN500 sur 0,648 km	540 000 €	2028
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC	330 000 €	2028
Patrimonial Réseau	LA CRAU / LA BENOITE	Renouvellement DN250 sur 3,296 km	1 320 000 €	2029
TOTAL TRAVAUX DE 2022 à 2030			13 720 000 € TTC	
			1 372 000 €TTC/an	
	DIVERS	200 000 €TTC/an	200 000 €TTC/an	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

	Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs du service		
Estimation du nombre d'habitants desservis	120 271 Hab	120 271 Hab
Nombre de collectivités membres	9	9
Nombres d'usines de traitement	3	3
Nombre de réservoirs	13	13
Capacité des réservoirs	18.650 M3	18.650 M3
Total des débits souscrits par les collectivités	771 L/S	771 L/S
Total des débits de pointe L/S	535,86 L/S	631 ,15 L/S
Volumes prélevés	7 390 416 M3	7.470.389 M3
Volumes vendus	6.696.949 M3	6.752 891 M3
Volumes produits	7.086.261 M3	7.073.590 M3
Rendement global	90,4 %	90,4 %
Rendement des usines		
Trapan	93,90 %	96,68 %
Maurettes	96,00 %	95,18 %
Carnoules	96,00 %	93,73 %
Rendement du réseau de distribution	94,6 %	95,5 %
Nombre de branchement	91	91
Longueur totale du réseau	123 593 ML	123 593 ML
Prix du m ³	1,314€	1,314€
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements de ARS sur les eaux distribuées (microbiologie)	100 %	100 %
Taux de conformités des prélèvements de l'ARS sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques	100 %	100 %
Incidence de connaissances et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
Incidence linéaire des volumes non comptés	8,56 m3/J/Km	7.09 m3/J/Km
Incidence linéaire des pertes en réseaux	8,56 m3/J/Km	7.09 m3/J/Km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau	0,32 %	0,59%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	48 %	48 %

Le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation
en eau des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures
Conseiller Régional,
François de CANSON

